

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-193-2026

TRAVAUX PUBLICS

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
20 Route d'OSLON

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par Mme Vanessa MONNY – CONSTRUCTEL PICARDIE, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de dépose d'appui, 20 route d'Oslon

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier, 20 route d'Oslon,

ARRÊTE

Article 1er : Du mardi 22 septembre 2026 à 08h00 jusqu'au vendredi 20 novembre 2026 inclus, pour la réalisation des travaux prévus, au 20 route d'Oslon :

- La circulation se fera en alternat manuellement,
- La vitesse sera limitée à 30 Km /h.

Article 2 : La pose, le maintien ou de le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par CONSTRUCTEL PICARDIE, chargé des travaux, de jour comme de nuit, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 23 SEP. 2026
Le Maire
Michel RONFARD

